

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 19 avril 2024

Temps forts de la commission permanente du 19 avril 2024

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 19 avril 2024, sous la présidence de Marc Gaudet. Cette commission était décentralisée à Montargis. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 31 rapports. Soutien à la citoyenneté et à la cohésion sociale, lutte contre la désertification médicale, développement de la pratique sportive ou encore préservation des ressources naturelles étaient au cœur des débats.

Désertification médicale : 1 M€ pour soutenir les projets des collectivités

Dans le cadre de son Plan Priorité Santé, le Département mobilise pour la première fois une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les investissements en santé des communes et leur permettre d'être attractif dans l'accueil des professionnels de santé et accompagner l'évolution de leurs besoins. Suite à un appel à projets, 5 ont été retenus pour bénéficier d'un soutien de 200 000 € du Département : aménagement d'une maison de santé à Le Malesherbois, construction d'un pôle de santé à Ferrières-en-Gâtinais, rénovation et extension de la maison médicale à Neuville-aux-Bois, aménagement d'une maison médicale à Fay-aux-Loges et construction d'une maison de santé à Amilly.

Plus d'1 M€ en faveur de la citoyenneté et la cohésion sociale

Le Département accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'il accompagne. Ainsi, plus d'1 M€ ont été attribués à 10 projets en lien avec des bénéficiaires du RSA. Le BGE Loiret bénéficie de plus de 10 000 € pour l'accompagnement de 25 entrepreneurs bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de 150h d'accompagnement individuel et 98h d'accompagnement collectif. Domicile Services se voit quant à eux attribuer une aide de 67 500 € pour la location de 16 véhicules (sur Gien, Pithiviers et Châteauneuf-sur-Loire) à 1€ par jour en priorité aux bénéficiaires du RSA en démarche d'insertion professionnelle. 10 000 € alloués au Secours Catholique pour son fonctionnement sur 2024.

330 000 € pour développer la pratique sportive

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue 330 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. Pour exemple, l'AS du Golf de Marcilly bénéficie de 6 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2024. 5 000 € sont également accordés au Comité du Loiret Volley Ball pour l'organisation de l'Open Beach Volley du 29 mai au 2 juin 2024.

Le Loiret au fil de l'eau : un nouveau projet pour la maison éclusière de Choiseau à Coudroy

Dans le cadre de son projet touristique *Le Loiret au fil de l'eau*, le Département a lancé l'année dernière un appel à projets pour la maison éclusière de Choiseau à Coudroy. Le projet « La maison de l'éclusier de Choiseau » a été retenu. Il s'agit d'un projet d'hébergement, à travers lequel la maison éclusière sera transformée en un gîte de 5 personnes, avec différents services (barbecue, vélos, etc.). Le projet sera effectif au printemps 2025.

Des passages pour la petite faune créés à Lailly-en-Val

Afin de protéger et préserver le Pélopaté brun, un crapaud classé « en danger critique d'extinction », présent sur la commune de Lailly-en-Val, le Département du Loiret soutient financièrement l'association Beauval Nature à hauteur de 170 000 € pour la création de passages à petite faune, avec des barrières le long de la RD19. En effet, les mares de Villenouan situées à Lailly-en-Val, d'une surface de 80 hectares, présentent un enjeu écologique majeur, puisque 14 espèces d'amphibiens ont été recensées, faisant de cette zone le site le plus riche du Loiret.

CONTACT PRESSE

Cassandra Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandra.germain@loiret.fr